



Grand-Duché de Luxembourg

Administration Communale de WEISWAMPACH

Om Leempuddel, L - 9991 WEISWAMPACH

97 80 75 -10 / 97 80 78 / <https://www.weiswampach.lu> / urbanisme@weiswampach.lu

Certificat

En date du **25 septembre 2024** le Bourgmestre a accordé l'autorisation de bâtir pour la construction ci-dessous conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Autorisation de bâtir 2024/068

Genre de la construction Installation d'une pergola en terrasse d'un appartement situé au 1er étage d'un immeuble à usage mixte

Localisation de la construction	Section	Lieu-dit	Parcelle cadastrale
	C de Weiswampach	Gruuss-Strooss	73/8094
	37 Gruuss-Strooss		
	9991 Weiswampach		
	Luxembourg		

Nom et adresse du permissionnaire Monsieur Henri Husting
6 Zillerei
6914 Roodt-sur-Syre
Luxembourg

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, peuvent être inspectés au secrétariat communal pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date de délivrance du présent certificat. (→ article 37, dernier alinéa)

Weiswampach, le **09 OCT. 2024**



Le Bourgmestre.

Ce certificat est à afficher aux abords du chantier d'une manière accessible et lisible pour le public.